

AUTORISATION EXCEPTIONNEL

Bureau Du Procureur de Los Angeles

21 août 2025

Rapport officiel du Procureur Général Antoine Prokofief

Le **21 août 2025**, en raison de l'absence du **Chief of LAPD**, il a été décidé, sous l'autorité directe du **Département de la Justice (DOJ)**, d'autoriser **l'agent Dubois Noah, Matricule 45**, à effectuer des patrouilles en autonomie.

Cette décision a été prise afin de garantir la continuité du service public de sécurité et de maintenir une présence policière effective sur le territoire relevant de la juridiction du LAPD. L'autorisation conférée à l'agent Dubois Noah demeure valable jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au retour du Chief of LAPD.

L'agent est tenu de respecter les protocoles en vigueur, de rendre compte de ses missions et d'assurer la sécurité publique avec le même niveau de responsabilité et de rigueur que lors d'une patrouille en binôme.

Fait en application des prérogatives conférées au DOJ, et transmis pour exécution.